

**Avenant au Contrat de service public entre l'État et la Banque de France
pour la période 2007-2009**

Les signataires du contrat de service public conclu le 8 octobre 2007 entre l'État et la Banque de France conviennent de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2010.

L'article 10 est modifié en conséquence et rédigé ainsi : « Le présent contrat de service public, conclu pour les exercices civils 2007 à 2010 prend effet à compter du 1^{er} janvier 2007 ».

Le Ministre de l'Espace rural et de
L'Aménagement du Territoire,

Michel MERCIER



La Ministre de l'Économie
l'Industrie et de l'Emploi

Christine LAGARDE



Le Gouverneur de la
Banque de France,

Christian NOYER

